

CHAPITRE C : REGLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PAR ZONE

ZONE D'ACTIVITES

ZPV
9 à 11



9 – ESPACES NON BATIS PRIVES

ORIENTATION

La végétalisation de cette zone doit la relier aux espaces boisés voisins le long de la berge de l'étang.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Proposer un parti de clôture discret mais unitaire.

Utiliser des essences arbustives résineuses pour se relier aux végétaux voisins.

Créer des séparations arbustives « tramant » les espaces non construits.

10 – ESPACES NON BATIS PUBLICS

ORIENTATION

L'espace public est souvent dans ces zones la vraie chance de pérennité d'une trame végétale arbustive de qualité.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Végétaliser les abords de voirie.

Planter des résineux pour relier ces espaces aux boisements existants à proximité (rives de l'étang).

Créer des « zones boisées » pour introduire des transitions entre la zone artisanale et le paysage de plateau ou le village.

11 – PROBLEMES PARTICULIERS

ORIENTATION

Garder le caractère « fermé » de cette zone.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Interdire les poteaux, mats, éoliennes et autres éléments verticaux trop marqués (dépassant la falaise).

Soigner l'architecture et l'intégration de tout ouvrage d'art et équipement.

CHAPITRE C : REGLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PAR ZONE

ZONE D'ACTIVITES

ZPV

4 à 8

4 – PERCEMENTS ET ELEVATIONS

ORIENTATION

Si possible, des matériaux naturels et de toute façon des surfaces simplement traitées sans décors excessifs ni couleur contrastée.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

5 – PAREMENTS

Même remarques que pour 4.

6 – MENUISERIES EXTERIEURES

ORIENTATION

Toujours discrétion par rapport aux vues lointaines.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Eviter la multiplication des couleurs et des différents matériaux.

7 – SERRURERIES ET FERRONNERIES

Mêmes remarques que pour 6.

8 – COMMERCE

ORIENTATION

C'est une zone artisanale et commerciale et il est normal que les contraintes de ce type de bâtiment puissent s'exercer sans pour autant que cette zone focalise l'attention et fasse ainsi « disparaître » les composants essentiels du paysage.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Réduire les enseignes qui devront être posées en façade dont elles ne pourront dépasser.

Exclure les enseignes en toitures.

Exclure les couleurs blanches et trop vives.

Exclure toute illumination intermittente.

Eviter les formes compliquées, préférer des formes simples et les couleurs unies.

CHAPITRE C : REGLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PAR ZONE

ZONE D'ACTIVITES

ZPV

1 à 3

1 – IMPLANTATION ET ORGANISATION DU BATI SUR LA PARCELLE

ORIENTATION

Rester discret tout en étant fonctionnel.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Eloigner les constructions des rives de l'étang.

Préserver les cônes de vues (vision du village).

2 – VOLUMETRIE GENERALE

ORIENTATION

Rester discret tout en étant fonctionnel.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Créer des volumes simples sans « décors » inutiles.

Privilégier les volumes horizontaux et ne « cachant » pas les arrières plans.

Créer des volumes plus long que haut.

Recommandations :

Eviter les tours, les multiples directions, les décrochés inutiles, ...

Limiter la hauteur générale en dessous de la crête de la falaise (soit moins de 8m)

Recommandations

Les cas ponctuels techniques incontournables nécessitant absolument une sur hauteur limitée, pourront être créés à part.

3 – COUVERTURES

ORIENTATION

Toitures simples si possible recouvertes de matériaux naturels (gravillons) ou de bacs secs aux teintes sombres.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

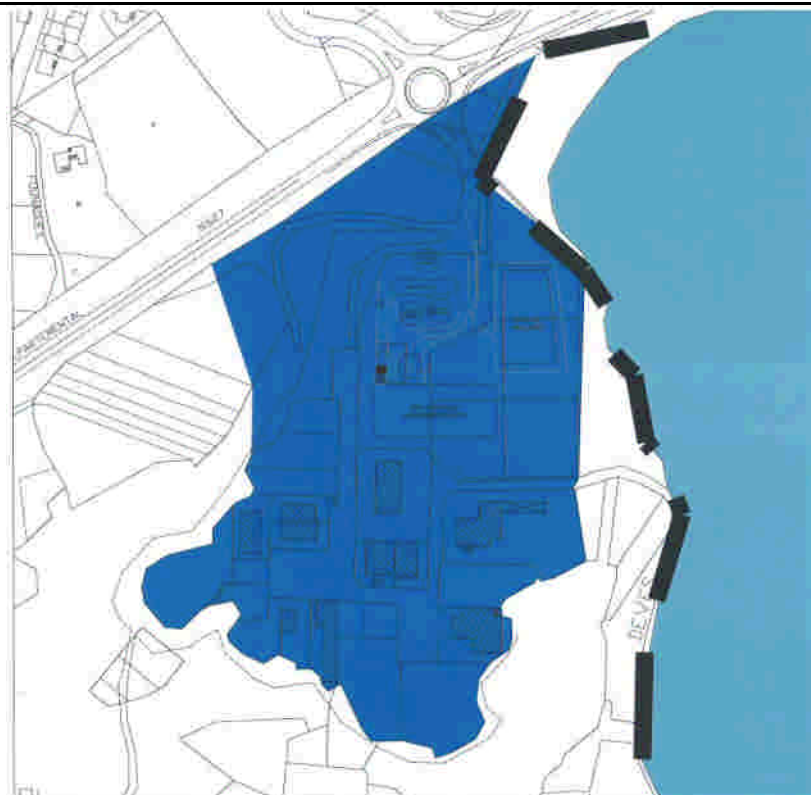
Exclure la multiplication des pans de toitures.

Utiliser des matériaux aux teintes « terres » ou sombres, jamais brillantes.

CHAPITRE C : REGLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PAR ZONE

ZONE D'ACTIVITES

ZPV



GENERALITES

Caractère général de la zone et objectifs :

Petit secteur à l'est du village destiné à recevoir de petits équipements artisanaux et commerciaux.

L'important ici est d'être adapté à la fonction tout en restant assez discret dans le paysage général.

